

ETABLISSEMENT: CERN
EXPLOITANT: Université ou Laboratoire

RÉGION: Auvergne-Rhône-Alpes
DÉPARTEMENT: AIN
COMMUNE: PREVESSIN-MOENS

Le CERN est une organisation intergouvernementale établie, selon les règles du droit international, par sa Convention constitutive en date du 1er juillet 1953, modifiée le 17 janvier 1971.

La mission de l'Organisation est de faciliter la collaboration internationale dans le domaine de la recherche fondamentale en physique des particules de hautes énergies. A cette fin le CERN construit et exploite des accélérateurs de particules et les zones expérimentales associés.

Le siège du CERN est à Genève mais le domaine de l'Organisation, qui a été placé sous le contrôle de cette dernière, s'étend sans discontinuité des deux côtés de la frontière franco-suisse.

Données déclarées au 31/12/2014

Nature des déchets	Volume déclaré (en m ³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
1. DÉCHETS INERTES					
a. Déchets TTFA - spectre inerte					
Béton, céramique, verre	31,8	1,06.10 ²		TFA	TFA
b. Déchets TFA - spectre inerte					
Terre / boue, béton, ferrite, luminaires, poussières, scories, marbre, calcaire	261	4,90.10 ³		TFA	TFA
c. Déchets FMA - spectre inerte					
Béton, céramique	18,5	1,05.10 ⁵		FMA-VC	F3-9-01
2. DÉCHETS MÉTALLIQUES					
a. Déchets TTFA - spectre aluminium					
CDP aluminium, aluminium	42	3,21.10 ²		TFA	TFA
b. Déchets TFA - spectre aluminium					
CDP aluminium, bobines aluminium, aluminium	245	8,90.10 ³		TFA	TFA
c. Déchets FMA - spectre aluminium					
Aluminium, front end	320	1,92.10 ⁵		FMA-VC	F3-9-01
d. Déchets TTFA - spectre cuivre					
Fils / câbles, cuivre	455	5,58.10 ²		TFA	TFA
e. Déchets TFA - spectre cuivre					
Fils / câbles, bobines cuivre, cuivre	749	1,01.10 ⁴		TFA	TFA
f. Déchets FMA - spectre cuivre					
Bobines cuivre, cuivre	13,7	4,98.10 ⁴		FMA-VC	F3-9-01
g. Déchets TTFA - spectre acier					
Déchet métallique, moteurs / pompes, chambre à vide, inox, fer, vannes, divers, cavité	542	1,30.10 ³		TFA	TFA
h. Déchets TFA - spectre acier					
Déchet métallique, moteurs / pompes, plomb, déchets TAX, aimant, aimants permanents, chambre à vide, inox, fer, septum, vannes, divers, cavité, collimateur	2468	1,14.10 ⁵		TFA	TFA
i. Déchets FMA - spectre acier					
Déchet métallique, moteurs / pompes, déchets TAX, aimant, aimants permanents, chambre à vide, cibles, inox, fer, septum, vannes, divers, cavité, collimateur	1300	1,09.10 ⁷		FMA-VC	F3-9-01

Nature des déchets	Volume déclaré (en m ³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
3. DÉCHETS NON MÉTALLIQUES					
a. Déchets TTFA - spectre incinérable					
Bois, filtres, isolant, incinérables	474	3,25.10 ²		TFA	TFA
b. Déchets TFA - spectre incinérable					
Bois, résines, filtres, isolant, incinérables	332	5,70.10 ³		TFA	TFA
c. Déchets FMA - spectre incinérable					
Résines, isolant	5,2	3,44.10 ⁴		FMA-VC	F3-9-01
4. AUTRES DÉCHETS					
a. Déchets TTFA - spectre inerte					
Cartouches KO2	1,6	2,60.10 ⁰		TFA	TFA
b. Déchets TTFA - spectre acier					
Connecteurs, PRT produits radiologiques et toxiques	325	1,37.10 ²		TFA	TFA
c. Déchets TFA - spectre acier					
Connecteurs, PRT produits radiologiques et toxiques	132	2,30.10 ³		TFA	TFA
d. Déchets FMA - spectre acier					
Connecteurs	8,1	5,95.10 ⁴		FMA-VC	F3-9-01
e. Déchets TTFA - spectre liquide aqueux					
Liquides aqueux	272	2,24.10 ⁴		TFA	TFA
f. Déchets TFA - spectre liquide organique					
Liquides organiques	4,2	1,21.10 ²		TFA	TFA